

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 janvier 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 V. 339 Vœu relatif à la situation d'Ioula TIMOCHENKO.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu relatif à la situation d'Ioula TIMOCHENKO déposé au conseil de paris en mai 2012 et voté à l'unanimité du Conseil de Paris ;

Considérant que l'ancienne première ministre Ioula TIMOCHENKO continue son combat contre la répression politique dans son pays ;

Considérant qu'elle soutient activement le mouvement d'opposition contre le refus du gouvernement de signer un accord avec l'Union Européenne ;

Considérant qu'actuellement emprisonnée pour des raisons relatives à ses responsabilités politiques antérieures, sa santé se détériore ;

Considérant que cette situation l'expose davantage aux répressions exercées par le gouvernement contre les manifestants ;

Considérant que la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil supérieur d'Ukraine parle «d'actes de tortures » commis à l'égard d'Ioula TIMOCHENKO ;

Sur proposition de M. Jérôme Dubus et des élus du groupe UMPPA,

Emettent le vœu :

- Que M. le Maire de Paris se déclare inquiet de la situation personnelle d'Ioula TIMOCHENKO et appelle à un meilleur respect des droits de l'Homme en Ukraine.